

Paris, le 30 mars 2016

Madame la Secrétaire générale,

De nombreux d'adhérents et de sympathisants de la Ligue de défense des conducteurs m'adressent une lettre pétition relative à la généralisation des radars « invisibles ».

Je me réjouis sincèrement du succès de la mobilisation que vous avez initiée. Elle témoigne de l'écoute attentive et croissante des conducteurs responsables aux combats, fondés et argumentés, menés par votre association, et elle est aussi le parfait reflet du sentiment des Français devant les mesures prises en matière de sécurité routière et que vous dénoncez, comme moi, depuis de nombreuses années.

Ces combats, nous les partageons depuis longtemps, comme je l'ai rappelé à chaque personne m'ayant adressé ce courrier.

Comment, en effet, ne pas être profondément choqué par les montants considérables investis dans ces nouveaux dispositifs visant à piéger les usagers de la route et à générer, au final, des recettes à leur détriment ? Non seulement parce que ces dépenses devraient être, en premier lieu, affectées à une véritable politique de sécurité routière mais aussi parce que le produit des amendes, qui ne cesse d'augmenter, n'est pas consacré à l'entretien et à l'amélioration des routes.

À cet égard, il faut souligner que les Conseils départementaux sont les collectivités compétentes en ce qui concerne le réseau routier secondaire dont elles ont hérité. Or nous connaissons pertinemment les difficultés budgétaires auxquelles elles sont confrontées, notamment en raison des diminutions des dotations d'Etat. Cette situation pose donc questions quant à l'entretien, actuel et plus encore à terme, de nos routes dont le revêtement ne cesse de se détériorer et l'impact de cette situation sur la sécurité.

De surcroît, comment ne pas s'interroger sur cette débauche financière de l'Etat à l'heure où notre pays doit concentrer ses moyens, humains et matériels, à la protection de nos concitoyens dans nos villes et nos villages ?

Pourtant, il s'agit bien là de la première priorité, comme l'illustrent malheureusement les accidents particulièrement meurtriers, dont celui qui s'est produit aujourd'hui dans l'Allier.

Ce drame met tristement à jour la dangerosité extrême de la Route nationale 79. Une source judiciaire précise même qu'elle « *est assez monotone, la vitesse est limitée à 90 km/h. Il y a ceux qui s'impatientent et ceux qui s'endorment* », qu'elle ne comporte que quatre zones de dépassement dans le secteur et que cela fait plus de 40 ans que sa mise en deux fois deux voies est étudiée.

Ces propos résument à eux seuls ce que nous avons de cesse de démontrer : l'inadéquation des routes et des vitesses, les autres facteurs d'accidents comme l'endormissement et, au final, l'inaction des pouvoirs publics.

Or, invariablement, les choix effectués par l'exécutif en place portent uniquement sur un accroissement de la répression et des sanctions financières, outre les effets néfastes que nous connaissons sur les annulations de permis de conduire.

Et ce ne sont pas les récentes mesures prises en matière de passage des épreuves du permis, ni celles accordées aux cyclistes visant à leur permettre d'enfreindre des règles élémentaires de sécurité, qui amélioreront la formation des usagers de la route ou réduiront le nombre d'accidents et de victimes.

Face à cette situation, les pouvoirs publics et le comité interministériel de la sécurité routière ont donc décidé d'intensifier la chasse aux conducteurs, majoritairement responsables, encouragés par des discours d'un autre temps regrettant une « sous-utilisation des radars 3^e génération » et « l'absence d'interdiction des avertisseurs de radars »... ceux-là mêmes pour lesquels nous nous sommes battus ensemble pour les préserver.

Je note d'ailleurs, par exemple, que l'état des infrastructures n'est à aucun moment abordé dans le relevé des décisions du dernier CISR, présidé par le Premier ministre, en octobre dernier.

Le mot « formation » n'y figure en outre qu'une seule fois pour « *conditionner la possibilité de conduire une moto de forte puissance (supérieure à 35 KW) à une formation qui ne pourra être effectuée qu'après deux ans de détention du permis moto.* »

En revanche, les 7 premières nouvelles mesures sont toutes, sans exception, coercitives :

- Multiplication par quatre du nombre des zones sécurisées par des dispositifs de contrôle automatisés, en installant notamment des radars « leurres » ;
- Augmentation, dans les meilleurs délais, de l'utilisation des radars embarqués ;
- Développement et l'augmentation du nombre d'infractions constatables par les radars multifonctions ;
- Augmentation de la proportion, au sein du parc, des radars autonomes déplaçables, en portant leur nombre à 250 fin 2016 ;
- Expérimentation de l'utilisation de drones et l'utilisation des systèmes de lecture automatisée des plaques d'immatriculation ;
- Extension du nombre des infractions pouvant être constatées sans interception en bord de route ;
- Élargissement des possibilités de recours à l'éthylotest antidémarrage.

Et que dire de la proposition n° 20 visant à rendre obligatoire la dénonciation d'un salarié ayant commis une infraction au code de la route en créant une contravention spécifique de 4^e classe avec 650 euros d'amende pour non-révélation de l'identité du conducteur par le représentant d'une personne morale propriétaire du véhicule en infraction...

Une autre et une véritable politique en matière de sécurité routière est possible. Vous savez que nous partageons pleinement cette vision et cet objectif.

Dès lors, je ne peux donc que m'opposer à cette nouvelle forme de répression par le biais des nouveaux radars invisibles voire détournés de leur fonction initiale, tels que les radars de chantiers, qui sous couvert de la sécurité des usagers de la route est avant tout rémunératrice.

Vous avez, une fois encore et fidèle à mes engagements, tout mon soutien.

Restant à votre disposition pour évoquer ensemble des actions à venir, et dans l'attente de vous revoir,

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Très cordialement



Franck MARLIN

Madame Christiane BAYARD
Secrétaire Générale
Ligue de Défense des Conducteurs
16, rue de Charenton
75012 PARIS

FM/JSC/0316